

# Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 98-16 - Palmac 98-16 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

# Berg + Schmidt

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

### ACIDE PALMITIQUE

Désignation commerciale **Palmac 98-16 - Palmac 98-16 /MB**  
No. CAS 57-10-3  
No.-CE 200-312-9  
\* Numéro de registre REACH 01-2119538235-41



### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

\* Utilisations identifiées pertinentes Utilisation industrielle  
Restrictions conseillées Aucune information disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

\* Information sur l'entreprise Berg + Schmidt GmbH & Co. KG  
An der Alster 81  
20099 Hamburg  
Téléphone: + 40 (0) 40 / 284 039-11  
Courriel: sds@berg-schmidt.de  
Internet: www.solutions.berg-schmidt.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

\* Téléphone en cas d'urgence +49 (0) 40-284 039-11

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

### 2.3 Autres dangers

Article 59(1) - propriétés perturbatrices endocriniennes Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.  
Consignes de danger Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Substance contenue

Substance contenue	Nombres	Classification 1272/2008/CE	Concentration
Palmitic acid	No. CAS: 57-10-3 No.-CE: 200-312-9 No. REACH: 01-2119538235-41	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens	>= 50.0 - 100.0 pds %



## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Sécher le matériel utilisé avec un aspirateur qui n'est plus sous garantie ou le recueillir humide avec un balai et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf rubrique 13).  
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.  
Evacuation: voir rubrique 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:  
Inhalation  
contact avec la peau  
Contact avec les yeux  
Ingestion  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.  
Stocker dans un endroit sec.

Classe de stockage (Allemagne) 10-13

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

# Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 98-16 - Palmac 98-16 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

**Berg+Schmidt**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Protection des yeux	Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.
Protection de la peau et du corps	Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	blanchâtre
Odeur	caractéristique
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	> 60
Point d'ébullition [°C]	> 300
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-% ]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [g/m <sup>3</sup> ]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 200
Température d'inflammation [°C]	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	Aucune donnée disponible
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique [mm <sup>2</sup> /s]	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	ca. 1.03

# Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 98-16 - Palmac 98-16 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024



Température [°C]	20
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur (air=1)	Aucune donnée disponible
propriétés des particules	Aucune donnée disponible

## 9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

\* Données complémentaires      Aucune donnée disponible

## 9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité

\* Données complémentaires      Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réactivité      Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique      Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses      Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter      Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter      Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux      Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (UE) n° 1272/2008

Toxicité orale [mg/kg]  
Substance contenue

Palmitic acid					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Remarque	Source
> 5000	LD50	Rat	OCDE 401	Source: ECHA	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]      Aucune information disponible.

Toxicité par inhalation [mg/l]      Aucune information disponible.

Irritation primaire cutanée

# Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 98-16 - Palmac 98-16 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

# Berg + Schmidt

## Substance contenue

Palmitic acid				
Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
non irritant.	OCDE 404	Lapin	Source: ECHA	données de l'entreprise

## Irritation oculaire

### Substance contenue

Palmitic acid				
Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
non irritant.	OCDE 405	Lapin	Source: ECHA	données de l'entreprise

Sensibilisation	Aucune information disponible.
Mutagenèse	Aucune information disponible.
Effets cancérogènes	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	
Voie d'exposition	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	
Voie d'exposition	Aucune information disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Cette substance n'a pas des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme car elle répond aux critères définis dans la section A du règlement (UE) n° 2017/2100..
--	---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

#### Substance contenue

Palmitic acid						
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition [h]	Remarque	Source
> 1000	LC50	Danio rerio	OCDE 203	96	Source: ECHA	données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]

#### Substance contenue

Palmitic acid
---------------

# Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 98-16 - Palmac 98-16 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024



Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition [h]	Remarque	Source
> 4.8	CE50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	48	Source: ECHA	données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]                      Aucune information disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Substance contenue

Palmitic acid		
Valeur	Remarque	Source
Biodégradable.	BODIS Test (ISO 10708), Source: ECHA	données de l'entreprise

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation    Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Mobilité    Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique)                      Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Effets nocifs sur l'environnement                      Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

## 12.7 Autres effets nocifs

Dangers pour l'environnement                      Aucune donnée disponible

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination                      Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

Emballages vides contaminés                      Eliminer en observant les réglementations administratives.

# SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

